

# RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Année 2021**



**DÉCRET N°2015-1827  
ARTICLES L2224-5 DU CGCT**

## **SICTOM DES COMBRAILLES**

19, Grand Rue

63700 Montaigut en Combraille

Tél : 04.73.85.95.74

Mail : [sictomdescombrailles@orange.fr](mailto:sictomdescombrailles@orange.fr)

Site internet : [ww.sictom-des-combrailles.fr](http://ww.sictom-des-combrailles.fr)

Présidente : Claire LEMPEREUR

# SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
I.1. Présentation : coopération intercommunale.....	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets .....	5
I.3. Modalités d'exploitation du service .....	5
I.4. Les marchés de fournitures.....	6
I.5. La gestion des déchèteries.....	6
I.6. Emplois.....	7
<b>II. INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>8</b>
II.1. Collecte des déchets ménagers.....	8
II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements.....	8
II.1.1.a. Présentation.....	8
II.1.1.b. Modalités.....	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte.....	9
II.1.1.d. Tournée de collecte.....	9
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	10
II.1.2. Collecte en apport volontaire.....	10
II.1.2.a. Présentation.....	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	11
II.1.3. Collecte en déchèterie.....	13
II.1.3.a. Présentation.....	13
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.1.3.c. Conditions d'accès.....	13
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages).....	14
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) .....	14
II.1.4. Gravats.....	16
II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.....	16
II.1.5.a. Présentation.....	16
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes).....	16
II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes.....	16
II.1.7. Collecte de l'amiante lié.....	16
II.2. Le transfert et le transport.....	17
II.2.1. Le transfert.....	17
II.2.2. Le transport.....	17
II.3. Le traitement.....	18
II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA.....	18
II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux .....	19
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.....	19
II.3.3. La valorisation biologique.....	19
II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines.....	19
II.3.3.b Quantités traitées (en tonne).....	20
II.3.4. Les déchets des déchetteries.....	21

II.3.5. Le centre de tri.....	22
II.3.5.a. Localisation des repreneurs.....	22
II.3.5.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne).....	22
<b>III. INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>24</b>
III.1. Modalités de financement du service.....	24
III.1.1. Contribution des usagers particuliers.....	24
III.1.2. Autres recettes.....	24
III.2. Indicateurs financiers du service.....	25
III.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	25
III.2.2. Recettes de fonctionnement.....	25
<b>IV. LES CHIFFRES CLES.....</b>	<b>28</b>
IV.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab).....	28
IV.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab).....	30
IV.3. Quantités totales (en kg/hab).....	31
IV.4. Quantité de DMA collectés de 2010 à 2021 sur une base 100.....	32
<b>V. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>33</b>
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	33
V.1.1. Prévention à la production de déchets.....	33
V.1.2. Protection de l'air.....	36
V.1.3. Protection de l'eau.....	36
V.1.4. Protection des paysages.....	36
V.2. Informations (communication) et surveillance.....	36

## I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2021.

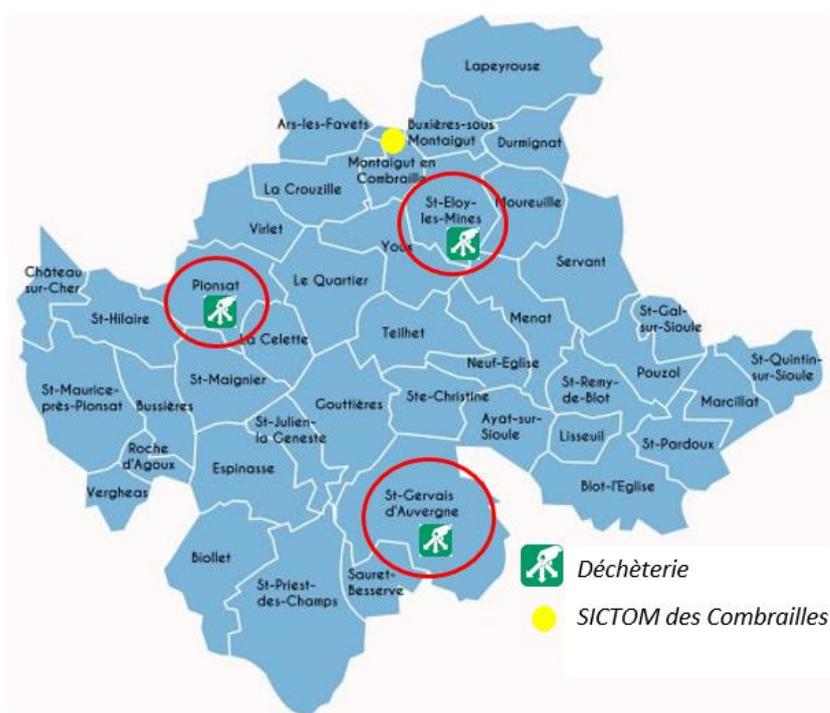
### I.1 Présentation : Coopération Intercommunale

Le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Il regroupe 41 communes adhérentes, celles-ci faisant partie de deux Communautés de Communes : Pays de St Eloy et Combrailles, Sioule et Morge et compte 17 465 habitants (population municipale au 01/01/2022).

La Communauté de Communes du Pays de St Eloy (regroupe les communes de Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussièrès près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx).

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge (regroupe les communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables en porte à porte et à l'aide de bacs de regroupement ainsi que la collecte des points d'apport volontaire. Ces services sont assurés par des prestataires privés sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SICTOM des Combrailles gère également trois déchèteries situées à Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat.



## POPULATIONS LEGALES (INSEE 2022)

	<b>Pop. Municipale au 01/01/2022</b>
BLOT L'EGLISE	440
LISSEUIL	127
MARCILLAT	292
POUZOL	270
SAINT GAL SUR SIOULE	144
SAINT PARDOUX	393
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	384
SAINT REMY DE BLOT	238
<b><i>Total Com Com Combrailles, Sioule et Morge</i></b>	<b>2 288</b>
ARS LES FAVETS	221
AYAT SUR SIOULE	139
BIOLLET	320
BUSSIERES PRES PIONSAT	91
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	236
CHATEAU SUR CHER	68
DURMIGNAT	211
ESPINASSE	291
GOUTTIERES	329
LA CELLETTE	164
LA CROUZILLE	259
LAPEYROUSE	523
LE QUARTIER	215
MENAT	538
MONTAIGUT	982
MOUREUILLE	378
NEUF EGLISE	296
PIONSAT	1 062
ROCHE D'AGOUX	110
SAINT ELOY LES MINES	3 572
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 273
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	154
SAINT JULIEN LA GENESTE	120
SAINT MAIGNER	189
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	372
SAINT PRIEST DES CHAMPS	702
SAINTE CHRISTINE	127
SAURET BESSERVE	166
SERVANT	549
TEILHET	283
VERGHEAS	65
VIRLET	268
YOUX	904
<b><i>Total Com Com Pays de Saint Eloy</i></b>	<b>15 177</b>
<b>TOTAL SICTOM DES COMBRAILLES</b>	<b>17 465</b>

## I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
		Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
<b>Collecte OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Traitement</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM
<b>Transfert</b>			<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

## I.3 Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 01/01/2021			
Collecte sélective des emballages recyclables				
Déchèteries (haut de quai)	Régie depuis le 01/01/2016			
Déchèteries (Bas de quai)	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2021	1 an renouvelable trois fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport des déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte des Points Propres	Prestation de service	PAPREC	01 / 01 / 2020	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	PAPREC	01 / 01 / 2020	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service Groupement de commandes VALTOM	CHIMIREC	01/01/2019	1 an renouvelable trois fois un an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	PAPREC	/	/

PAPREC : Collecte des emballages recyclables sur les points d'apport volontaire (papiers, plastiques, cartons, piles et verre)

Tri : Marché PAPREC

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

#### 1.4 Les marchés de fournitures

<b>Objet de la prestation</b>	<b>Nom du prestataire</b>
Fourniture de bennes	CHAUDRONNERIE BESSON
Fourniture de bacs	SECAF ENVIRONNEMENT
Fourniture de colonnes de tri	SECAF ENVIRONNEMENT
Fourniture de sacs jaunes	GROUPE BARBIER

#### 1.5 La gestion des déchèteries

Le SICTOM des Combrailles a repris en régie la partie haut de quai (accueil) des trois déchèteries depuis le 01/01/2016. La gestion des bas de quais (rotation des bennes) est assurée par un prestataire privé.

<b>Lieu d'implantation</b>	<b>Mode de gestion</b>	<b>Début du contrat</b>	<b>Fin du contrat</b>
<b>St ELOY</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>St GERVAIS</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>PIONSAT</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>

**A titre d'information les repreneurs sont les suivants :**

<u>Points propres:</u> (Garanties de reprise / Contrat Citéo)	
Papier carton	PAPREC AUVERGNE
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	PAPREC AUVERGNE
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

**I.6. Emplois**

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective) :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	7.01 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	2.54 ETP

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 La collecte des déchets ménagers

#### II.1.1 La collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

##### II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et/ou bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SICTOM des Combrailles a repris en régie la gestion directe de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective auparavant assurée par le prestataire SUEZ RV CENTRE EST.

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63). Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société PAPREC à CLERMONT-FERRAND.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, de nouvelles consignes de tri sont en place :

#### Pour les emballages recyclables :

**100% DES EMBALLAGES**

**Tous les emballages en métal**  
BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, PLUSTERS MÉDICAMENTEUX...

**Tous les emballages en plastique**  
POTS, BOÎTES, BARQUETTES...  
SACS ET FILMS PLASTIQUES  
FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

**Tous les emballages en carton**  
BRIQUES  
CARTONNETTES  
BOÎTES

**100% DES PAPIERS**

Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.

**Tous les papiers, cartons**  
JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

**Petit rappel**  
Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à assurer leur présentation.

**Les points de collecte jaunes**

En bac    En sac    En colonne

**Pour bien trier**

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas lever les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

**Ne pas mettre**

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, enjoliveurs, téléphones portables, etc...)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre
- Le textile
- Les restes alimentaires

#### Pour les ordures Ménagères :

Déchets non recyclables  
en sac fermé dans ce bac.



**DÉCHETS À NE PAS METTRE DANS CE BAC**

VERRE    ENCOMBRANTS    DÉCHETS VERTS    TEXTILE  
CARTONS BRIN    PNEUS    PRODUITS CHIMIQUES    GRAVATS

Les emballages recyclables sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les points d'apport volontaire

ENSEMBLE  
TRIONS  
PLUS

### II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

### II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle a lieu du lundi au vendredi de 5h à 12h30 et de 13h30 à 20h00 sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT

### II.1.1.d. Tournées de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **104 717 kms** (114 262 Kms en 2020)

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : *Non communiqué*

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **3 780 kms moyenne arrondie** (3 654 kms en 2020)

### II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2020	2021	Evolution
Ordures Ménagères	<b>4 338,42 t</b> (246,15 kg/hab.)	<b>4 318 t</b> (247.23 kg/hab.)	- 0.47 %
Collecte Sélective	<b>234,80 t</b> (13,32 kg/hab.)	<b>233.10 t</b> (13.34 kg/hab.)	- 0.72 %

### II.1.2. La collecte en apport volontaire

#### II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement PAPREC.

75 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 129 emplacements.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- Les papiers et les petits cartons (journaux, magazines, revues, publicités, enveloppes, cahiers, cartonnettes, briques alimentaires, sacs en papier)
- Les emballages en plastique (les bouteilles et les flacons, les briques alimentaires, les pots, boîtes et barquettes en plastique, les sacs et les films plastiques, les bidons et les tubes)
- Les emballages en métal (bouchons, capsules, couvercles, blisters de médicaments, les boîtes de conserve, les aérosols, les canettes)
- Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles)
- L'huile de vidange (les bidons déposés à l'intérieur des colonnes doivent être rapportés en déchèterie). Le pompage et l'enlèvement sont assurés par CHIMIREC (dans le cadre du groupement de commande du VALTOM).

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

## II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points	2020		2021		Evolution
<b>Verre</b>	129	<b>565.57 t</b> (32.08 kg/hab.)		<b>622.04 t</b> (35.61 kg/hab.)		+ 9.98 %
<b>Papier-carton</b>	50	<b>211.52 t</b> (12.00 kg/hab.)	<b>326.2 t</b> (18.50 kg/hab.)	<b>225.8 t</b> (12.92 kg/hab.)	<b>378.58 t</b> (21.67 kg/hab.)	+ 16.05 %
<b>Bouteille plastique</b>	48	<b>74.08 t</b> (4.20 kg/hab.)		<b>84.66 t</b> (4.84 kg/hab.)		
<b>Bi-Flux</b>	32	<b>40.60 t</b> (2.3 kg/hab.)		<b>68.12 t</b> (3.90 kg/hab.)		
<b>Huile de vidange</b>	26	<b>13.32 t</b> (0.75 kg/hab.)		<b>11.34 t</b> (0.64 kg/hab.)		- 14.86 %
<b>TOTAL</b>		<b>905.09 t</b>		<b>1 011.96 t</b>		<b>+ 11.80 %</b>

(\* ) 1000 L = 0.9 T

La mise en place des nouvelles consignes de tri permet de recevoir les emballages supplémentaires dans les colonnes de tri. Les anciennes colonnes corps creux / corps plats ont été nettoyées et transformées en interne par les agents du SICTOM à compter du 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (nouvelle signalétique et ouvertures plus grandes pour faciliter le dépôt des papiers et des emballages).

Il est à noter une meilleure performance de captation des tonnages en points d'apport volontaire et une bonne qualité des apports (taux de refus à 12 % en 2021 et 15 % en 2020) au regard des données fournies par des syndicats équivalents (18 % en 2021 pour le SYDEM Dômes et Combrailles ex SICTOM Pontaubert Pontgibaud).



*Nouvelle signalétique installée sur tous les points d'apport volontaire des communes du SICTOM*

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
**COLLECTE EN PAV - CORPS CREUX / CORPS PLATS / BI-FLUX / VERRE ET RATIO PAR HABITANT**  
**ANNEE 2020**

Population municipale 2021 - données INSEE au 1er janvier 2021

POINT DE COLECTE / COMMUNES	POPULATION	CORPS CREUX		CORPS PLATS		BI-FLUX		VERRE		RATIO GLOBAL CC/CP/BF/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)							
ARS LES FAVETS	223	1,455	6,52	2,985	13,39			5,500	24,66	44,57
AYATSUR SIOULE	142	1,065	7,50	2,460	17,32			3,685	25,95	50,77
BIOLLET	325	1,535	4,72	4,170	12,83			10,855	33,40	50,95
BLOTL EGLISE	439	3,650	8,31	11,210	25,54	2,825	6,44	23,995	54,66	94,94
BUSSIÈRES	91	0,795	8,74	2,215	24,34			2,935	32,25	65,33
BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT	237	2,325	9,81	5,255	22,17			12,375	52,22	84,20
CHATEAU SUR CHER	71	0,275	3,87	1,130	15,92			4,220	59,44	79,23
DURMIGNAT	210	1,240	5,90	3,025	14,40			5,305	25,26	45,57
ESPINASSE	293	2,005	6,84	4,715	16,09			9,950	33,96	56,89
GOUTIÈRES	333	1,505	4,52	3,775	11,34			8,035	24,13	39,98
LA CELLETTE	168	0,805	4,79	2,065	12,29			3,340	19,88	36,96
LA CROUZILLE	262	0,930	3,55	2,465	9,41			5,740	21,91	34,87
LAPEYROUSE	537	2,410	4,49	7,240	13,48			17,870	33,28	51,25
LE QUARTIER	215	1,295	6,02	2,960	13,77			6,085	28,30	48,09
LISSEUIL	124	1,63	13,15	3,500	28,23			9,01	72,62	100,85
MARCILLAT	289	1,670	5,78	4,195	14,52			6,495	22,47	42,77
MENAT	544	2,760	5,07	7,220	13,27	5,280	9,71	25,575	47,01	75,06
MONTAIGUT	986	1,360	1,38	4,345	4,41			22,780	23,10	28,89
MOUREUILLE	372	1,415	3,80	3,775	10,15	2,165	5,82	8,930	24,01	37,96
NEUF EGLISE	294	1,535	5,22	3,670	12,48	1,990	6,77	11,880	40,41	64,88
PIONSAT	1 075	3,380	3,14	11,930	11,10	2,575	2,40	42,065	39,13	55,77
POUZOL	273	2,015	7,38	4,315	15,81			11,335	41,52	64,71
ROCHE D AGOUX	108	1,070	9,91	1,840	17,04			4,395	40,69	67,64
SAINTELOY LES MINES	3 651	6,655	1,82	23,120	6,33	2,040	0,56	88,070	24,12	32,28
SAINTE GAL SUR SIOULE	140	1,045	7,46	3,955	28,25	0,800	5,71	8,560	61,14	102,57
SAINTE GERVAIS D'AUVERGNE	1 307	4,685	3,58	17,445	13,35			49,235	37,67	54,60
SAINTE HILAIRE	157	0,745	4,75	3,120	19,87			6,240	39,75	64,36
SAINTE JULIEN LA GENESTE	121	0,850	7,02	1,775	14,67			3,515	29,05	50,74
SAINTE MAIGNIER	190	0,800	4,21	2,590	13,63			5,000	26,32	44,16
SAINTE MAURICE PRES PIONSAT	372	1,895	5,09	8,185	22,00	0,945	2,54	11,210	30,13	57,23
SAINTE PARDOUX	399	3,415	8,56	8,955	22,44	4,340	10,88	19,515	48,91	90,79
SAINTE PRIEST DES CHAMPS	702	3,555	5,06	7,690	10,95	1,390	1,98	20,030	28,53	44,55
SAINTE QUINTIN SUR SIOULE	383	1,180	3,08	3,575	9,33	3,950	10,31	11,580	30,23	52,96
SAINTE REMY DE BLOT	234			0,735	3,14	2,640	11,28	5,40	23,06	37,48
SAINTE CHRISTINE	126	1,500	11,90	3,555	28,21			6,735	53,45	93,57
SAURET BESSERVE	165	1,375	8,33	3,895	23,61			5,875	35,61	67,55
SERVANT	541	2,585	4,78	6,705	12,39	0,655	1,21	15,990	29,56	46,73
TEILHET	281	1,195	4,25	3,140	11,17	1,115	3,97	8,495	30,23	45,66
VERGHEAS	63	0,590	9,37	1,200	19,05			5,195	82,46	110,87
VIRLET	270	1,575	5,83	2,975	11,02			8,875	32,87	49,72
YOUX	912	1,975	2,17	8,315	9,12	7,650	8,39	23,710	26,00	45,67
<b>TOTAUX</b>	<b>17 625</b>	<b>73,745</b>	<b>4,18</b>	<b>211,390</b>	<b>11,99</b>	<b>40,360</b>	<b>2,29</b>	<b>565,575</b>	<b>32,09</b>	<b>48,27</b>

**Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :**

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2020. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT).

Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
<b>ST ELOY LES MINES</b> 11 rue du puits du manoir 63700 SAINT ELOY LES MINES	Lundi : 10h - 12h et 14h - 17h Mardi à vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>ST GERVAIS D'AUVERGNE</b> 3 ZA les vergnettes 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>PIONSAT</b> 2 ZA les fayes 63330 PIONSAT	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m3 ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m3
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises que le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au-delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.

- \* Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- \* Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

#### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2020			2021			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	17 118	1 257	<b>18 375</b>	24 541	1 749	<b>26 290</b>	+ 43.07 %
ST GERVAIS	7 209	148	<b>7 357</b>	7 324	404	<b>7 728</b>	+ 5.04 %
PIONSAT	6 316	644	<b>6 960</b>	8 420	915	<b>9 335</b>	+ 34.12 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 643</b>	<b>2 049</b>	<b>32 692</b>	<b>40 285</b>	<b>3 068</b>	<b>43 353</b>	+ <b>32.61 %</b>

Cette année est marquée par une forte hausse des passages en déchèterie

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2020 (en tonnes)	2021 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	215.30	326.72	+ 51.75 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	
	Bois	365.86	522.87	+ 42.91 %
	Ferrailles	267.86	328.82	+ 22.75 %
	Gros cartons	95.58	163.38	+ 70.93 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	58.78	76.77	+ 30.60 %
	Pneus	39.00	46.39	+ 18.94 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire	-	2.7	
	Piles	3.483	2.228	- 36.03 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	58.00	68.6	+ 18.27 %
	- Gros électroménager froid	34.60	42.1	+ 21.67 %
	- Ecran	21.40	26.7	+ 24.76 %
	- Petit appareil en mélange	56.9	65.8	+ 15.64 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte en PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.367 (367 kg)	0.372 (372 kg)	+ 1.36 %
	Cartouches encre	-	0.279	
	Gravats valorisés en ISDND	910.42	793.14	- 12.88 %
	Placoplatre valorisé	37.52	110.36	+ 194.13 %
	Benne Eco-Mobilier	198.42	248.30	+ 25.13 %
	Caisson Réemploi	13.50	22.85	+ 69.25 %
	Déchets toxiques	64.801	78.484	+ 21.11 %
	Bouteilles de gaz (Collecte avec GMA)	-	6.00	
Radiographies	0.058	0.029	- 50.00 %	
Encombrants Vernéa*	-	1 110.50		
<b>Sous total</b>	<b>2 441.849</b>	<b>4 043.392</b>	<b>+ 65.58 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	
	DIB non valorisés	/	/	
	Encombrants Puy Long*	940.06	35.96	- 96.17 %
	Amiante cimentée	6.32	9.12	+ 44.30 %
	DASRI	0.268	0.281	+ 4.85 %
	<b>Sous total</b>	<b>946.648</b>	<b>45.361</b>	<b>- 95.20 %</b>
<b>Total des apports</b>		<b>3 388.497</b>	<b>4 088.753</b>	
		<b>192.25 kg/hab.</b>	<b>234.11 kg/hab.</b>	

\* Les encombrants ont été répartis selon leur destination (à VERNEA pour une valorisation énergétique et à PUY LONG pour l'enfouissement).

## II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 793.14 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture



Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
793.14 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

## II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

### II.1.5.a. Présentation

La collecte des D.A.S.R.I. des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans une pharmacie conventionnée (Montaigut – Menat – St Gervais d'Auvergne) où à défaut dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le syndicat a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2020 (tonnage)	2021 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0.268	0.281	+ 4.85 %



## II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte des encombrants a été supprimée en 2016. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.



## II.1.7 La collecte de l'amiante lié

En collaboration avec le VALTOM, le SICTOM des Combrailles organise des journées spécialement dédiées au dépôt d'amiante des particuliers. Sur inscription uniquement, dépôt gratuit limité à 1 par an et par foyer dans la limite de 100 kg d'amiante lié (amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/ adduction eau...), bac horticole type jardinière. L'amiante libre (joints, flocage, calorifugeage de tuyau de chaudière, enduit...) est refusée. Ces déchets doivent être pris en charge par une entreprise certifiées et traités sur un site agréé.

**NOUVEAU**  
SERVICE EXPÉRIMENTAL & GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

**DÉPÔT DE  
L'AMIANTE LIÉ**  
PRENEZ RENDEZ-VOUS

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DANS LA LIMITE DE 100 KG / FOYER / AN MAXIMUM

**SEULEMENT SUR INSCRIPTION**  
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DU SICTOM :

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
19 Grand Rue - 63700 Montaigut-en-Combraille  
04.73.85.96.74 - [www.sictom-des-combrailles.fr](http://www.sictom-des-combrailles.fr)

**VALTOM**



*Journée de dépôt d'amiante à la déchèterie de St Eloy les Mines*

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 317.26 t (ordures ménagères)	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	239.12 t (collecte sélective)	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

### II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SUEZ RV CENTRE EST	61 kms	4 317.26 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	PAPREC (63)	SUEZ RV CENTRE EST	60 kms	239.12 t

*Quai de transfert de St Eloy les Mines*



*Incinérateur Vernéa à Clermont Ferrand*



## II.3. Le traitement

### II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de valorisation de déchets ménagers Vernéa, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
  - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de produire de l'énergie et de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

**76 %** des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 6000 tonnes de compost
- 3700 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 102500 MWh d'électricité
- 28 500 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière

### II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

La délibération n°2017/1018 du 14 décembre 2017 du VALTOM et la délibération n°57/2017 du SICTOM des Combrailles du 18 décembre 2017 ont validé le transfert de l'ISDND des Nigennes en post-exploitation au VALTOM (frais, emprunts, amortissements). Une convention de coopération liée à l'exploitation permet de poursuivre le suivi du site. Les coûts réels supportés par le SICTOM sont répercutés au VALTOM sur la base d'un état annuel des dépenses.

#### II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

##### Provenant du périmètre de l'EPCI

		2020	2021	Evolution
	Ordures ménagères	4 340.80	4 317.26	-0.54 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	940.06	1 146.46	+ 21.95 %
	Boues station d'épuration			
	Refus de tri	81.688	73.20	- 10.39 %
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals			
<b>TOTAL DÉCHETS TRAITÉS</b>		<b>5 362.54</b>	<b>5 536.92</b>	<b>+ 3.25 %</b>

### II.3.3. La valorisation biologique

#### II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage permet de stocker puis de broyer les déchets végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les particuliers, les services municipaux, et les professionnels.

Le VALTOM gère le traitement des déchets verts (broyage) et son évacuation sur les centres de traitements appropriés. Deux fois par an, compost et broyat sont mis gratuitement à la disposition des usagers du syndicat.

### II.3.3.b Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2020	2021	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	215.30	326.72	+ 51.75 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	32.80	15.84	- 51.70 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	480.12	260.30	- 45.78 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	26.84	58.10	+ 116.46 %
<b>TOTAL DÉCHETS VERTS</b>				<b>755.06</b>	<b>660.96</b>	<b>- 12.46 %</b>



*Plateforme de broyage de ST ELOY LES MINES*

## II.3.4. Les déchets des déchèteries

### Localisation et types de traitement

<b>Matériaux</b>	<b>Type de traitement</b>	<b>Transporteur</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Ferrailles	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	ASTRA RECYCLAGE	HYDS (03)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage matière	PAPREC	PAPREC	PARIS (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Recyclage	PAPREC	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	GAEC LASCHAMP	GAEC LASCHAMP	ST MAIGNER 63
Huiles de vidange	Traitement	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	CSDU de St ELOY LES MINES	SAINT ELOY LES MINES (63)
Encombrants	Incinération / Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Dépollution / Recyclage matière	TRIADE ELECTRONIQUE	ECOSYSTEM	PARIS (75)
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Dépollution / Recyclage matière	VEOLIA PROPLETE L'ENVIE	ECOSYSTEM	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	LA BOITE A PAPIER	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	ECOVERT BOILON PONT DU CHATEAU 63	LEMPY (63)
Cartouches	Valorisation	PRINTERREA	PRINTERRA	CHERISY (28)
Placoplâtre	Recyclage	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER ENVAL (63)	CLERMONT FD (63)
Meubles (DAE)	Recyclage	PRAXY	ECOMOBILIER	PARIS (75)
Textiles	Réutilisation	LE RELAIS 23	LE RELAIS 23	ST MAURICE LA SOUTERRAINE (23330)

### II.3.5. Le centre de tri

Faits marquants 2021 :

- 01/01/2021 : nouveau marché de tri des emballages et papiers avec le VALTOM et PAPREC Auvergne
- 01/05/2021 : Simplification des consignes de tri sur tout le territoire du VALTOM
- 11/09/2021 : Incendie du centre de tri TRIVALO 63

#### II.3.5.a. Localisation des repreneurs

<b>Matériau trié</b>	<b>Centre de tri</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Papiers – carton	PAPREC	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Briques alimentaires	PAPREC	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en plastique	PAPREC	VALORPLAST	Paris (75008)
Emballages en acier	PAPREC	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en aluminium	PAPREC	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Petits alus	PAPREC	PreZero Pyral GmbH	09599 Freiberg, Germany
Ecrits Bureautiques / Gros de magasin	PAPREC	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Journaux – magazines	PAPREC	NORSKE SKOG	Golbey (88194)
Flux développement	PAPREC	CITEO	Paris (75009)
Verre	PAPREC	O-I France	Vaulx en Velin (69120)

### II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2020	2021	Evolution
Acier	26.620	31.163	+ 17.06 %
Alu	1.240	4.137	+ 233.62 %
Petit alu ( <i>flux petits aluminiums souples issus de la collecte séparée</i> )	-	1.488	
EMR ( <i>Emballages Ménagers Recyclables</i> ) = Papier/carton d'emballage	163.909	103.130	- 37.08 %
Carton 1.05 ( <i>emballages ménagers en papier-carton issus de la collecte séparée ou déchèterie</i> )	-	48.800	
ELA ( <i>Emballages Liquides Alimentaires</i> ) = briquettes alimentaires	7.380	13.992	+ 89.59 %
Journaux Magazines ( <i>revues, prospectus...</i> )	198.904	194.111	- 2.40 %
Ecrits bureautique ( <i>papiers générés dans les bureaux administratifs</i> )	-	16.677	
GM ( <i>Gros de Magasins</i> ) = mélanges de diverses qualités de papiers et de cartons	50.003	31.716	- 36.57 %
Bouteilles plastique PET ( <i>Polyéthylène Téréphtalate</i> )	34.720	39.329	+ 13.27 %
Bouteilles plastique PEHD ( <i>Polyéthylène Haute Densité</i> )	7	23.573	+ 236.75 %
Pots et barquettes	-	-	
Flux développement ( <i>emballages rigides complexes en plastique</i> )	-	16.305	
Films plastiques ECT ( <i>Extension Consignes de Tri</i> )	-	7.724	
Refus de tri	81.688	73.20	- 10.39 %
<b>Total</b>	<b>571.464</b>	<b>605.346</b> (Freinte déduite)	<b>+ 5.92 %</b>

\* Les refus de tri sont les déchets non-conformes, souillés, dangereux... récupérés après le tri industriel. Ils sont ensuite acheminés jusqu'à l'incinérateur de VERNEA.

La freinte correspond à la perte de matière pendant le process (humidité, poussières...)



## **III – INDICATEURS FINANCIERS**

### **III.1. Modalités de financement du service**

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.



La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers et professionnels : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
  - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
  - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
  - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

#### IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2021, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 712 394 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 2 724 642,28 € soit 156,00 €/hab.).

#### IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
  - La Société ECO-EMBALLAGES / CITEO;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants, placo-plâtre

## IV.2. Indicateurs financiers du service

### IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 : 3 040 020,98 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales dépenses sont :

#### × Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER-PAREC (Corps Creux / Corps Plats / BIFLUX) : 52 798,80€
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 29 698,49 €
- Collecte des déchets ménagers et collecte du tri sélectif en porte à porte- SUEZ°: 204 907,37 € (4<sup>ème</sup> trimestre 2020)
- Gestion du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint Eloy les Mines° + Transfert et traitement – VALTOM / SUEZ : 714 271,08 €
- Gestion des déchèteries - SUEZ: 272 307,46 €
- Contribution à l'habitant – VALTOM : 642 336,63 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (pompage et l'enlèvement colonne à huile) - CHIMIREC : 19 750,84 €

× **Montant des dépenses lié à la collecte des déchets ménagers (régie)** : location de BOM, carburant, assurance, entretien réparation des véhicules, frais de déplacement, formation, EPI ...

- **Total** : 220 805,70 €

× **Montant des dépenses lié au passage à l'extension des consignes de tri** : campagne publicitaire, flyers, étiquettes...

- Total : 37 164,36 €

× **Charges de personnel : salaires + charges du personnel et intérimaires :**

- Total : 629 010,07 €

### IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2021 : 3 067 717,79 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 2 724 642,28 €

- Com Com COMBRAILLE SIOULE ET MORGE : 328 848,00 €
- Com Com PAYS DE SAINT ELOY : 2 395 794,28 €

- **Recettes liées à la valorisation des emballages collectés :**

- VALTOM : 78 011,51 €
- Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 8 498,80 €
- Garantie de reprise cartons d'emballages (REVIPAC / SUEZ) : 80,52 €
- Garantie de reprise plastique (VALORPLAST / PAPREC) : 3 893,83 €
- Garantie de reprise Journaux Revue Magazine (Norske) : 1 234,73 €
- Garantie de reprise Gros de Magasin (Paprec) : 1 966,20 €
- Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 11 096,24 €
- Garantie de reprise alu (SUEZ) : 777,04 €

- **Soutiens des organismes agréés :**

- CITEO : 153 204,21 € (dont 12 474,42 € pour ECOFOLIO)
- DEEE (ECO SYSTEME) : 13 777,85 €
- ECO MOBILIER : 12 546,69 €
- ECO DDS : 2 551,47 €

- **Autres recettes diverses :**

- Apport des déchets des professionnels : 7 570,27 €
- Vente de composteurs : 3 433,69 €

- **Reversements :**

- VALTOM (Déchets verts) : 6 438,00 €
- VALTOM (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : 12 827,98 €

Modalités de financement	Montant en 2020	Montant en 2021
TEOM	2 706 483,12 €	2 724 642,28 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	153 204,21 €
	Ventes de matériaux	16 451,12 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	13 777,85 €
	Ventes de matériaux	/
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport Déchets Industriels Banals centres de traitement, ...)	7 570,27 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème F
- Date de signature : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE :

- Ecosystème date : 25 février 2015
- Recylum date : 25 février 2015

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets Diffus Spécifiques :  EcoDDS date : 1<sup>er</sup> avril 2015

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :  Eco TLC date : 1<sup>er</sup> avril 2015

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour le mobilier :  Eco Mobilier date : février 2014

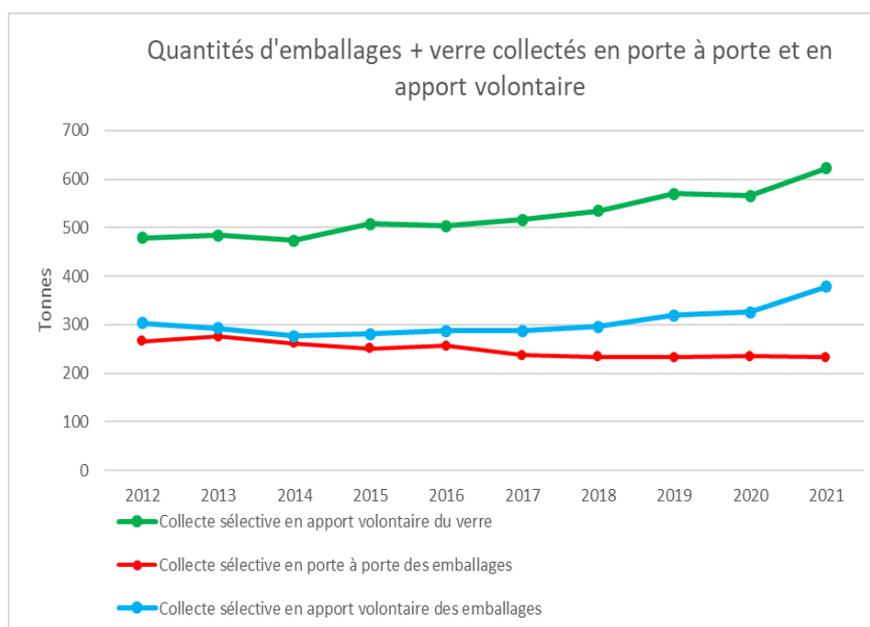
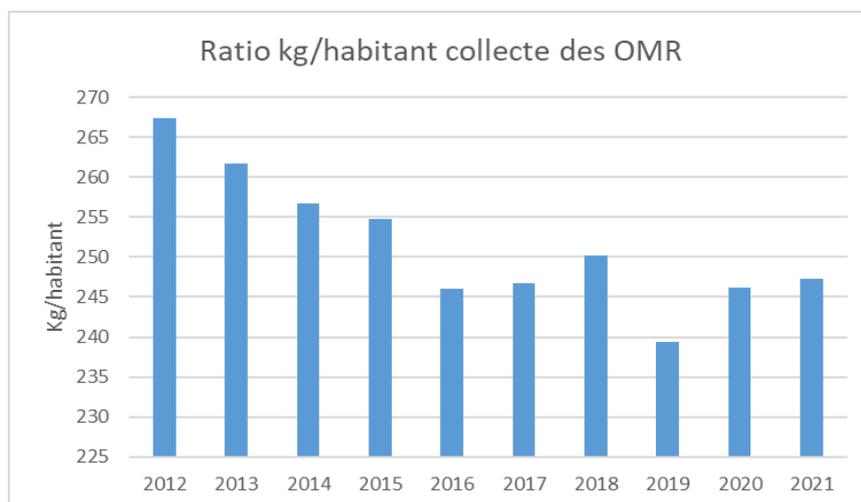
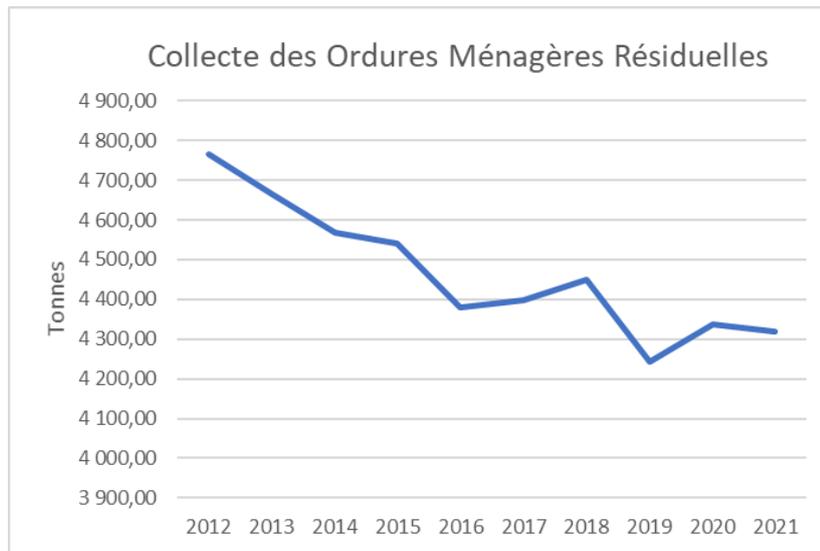
Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (VALTOM)

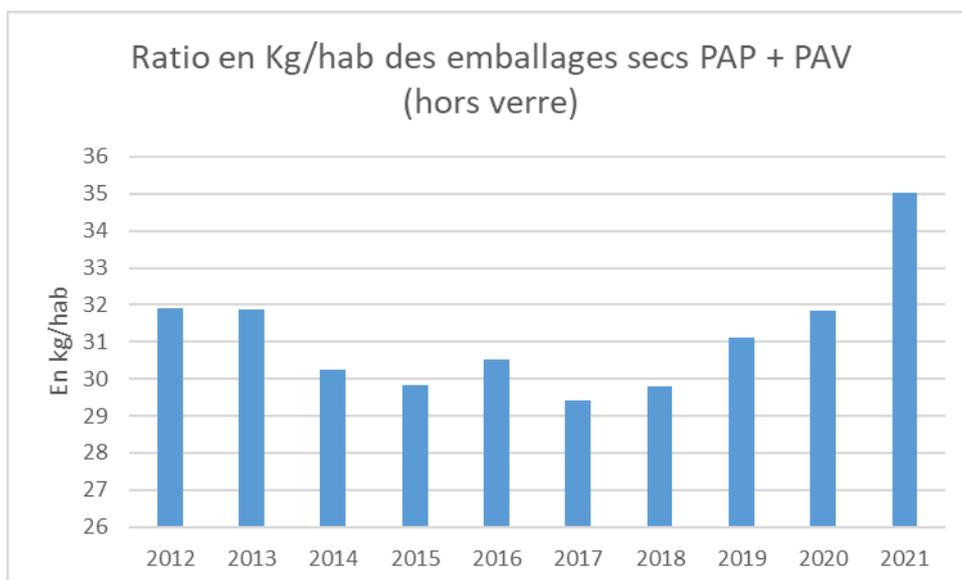
## **IV LES CHIFFRES CLES**

### **IV.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en tonne et en kg/hab.)**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Collecte des ordures ménagères résiduelles	250,26 kg/hab.	239,41 kg/hab.	246.15 kg/hab.	247.23 kg/hab.
	4 448.76 t	4 243.57 t	4 338.42 t	4 318 t
Collecte sélective et porte-à-porte des emballages	13,14 kg/hab.	13,10 kg/hab.	13.32 kg/hab.	13.34 kg/hab.
	233.70 t	232.34 t	234.80 t	233.10 t
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	30,06 kg/hab.	32,16 kg/hab.	32.08 kg/hab.	35.61 kg/hab.
	534.38 t	570.05 t	565.57 t	622.04 t
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12,59 kg/hab.	12,63 kg/hab.	12.00 kg/hab.	12.92 kg/hab.
	223.84 t	223.90 t	211.52 t	225.80 t
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	4,05 kg/hab.	4,19 kg/hab.	4.20 kg/hab.	4.84 kg/hab.
	72.11 t	74.36 t	74.08 t	84.66 t
Collecte des colonnes multi-matériaux (Bi-flux) en apport volontaire		1,17 kg/hab.	2.30 kg/hab.	3.90 kg/hab.
		20.81 t	40.60 t	68.12 t
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,50 kg/hab.	0,42 kg/hab.	0.75 kg/hab.	0.64 kg/hab.
	8.91 t	7.56 t	13.32 t	11.34 t
<b>TOTAL (en kg/hab.)</b>	<b>310,60 kg/hab.</b>	<b>303,08 kg/hab.</b>	<b>310.80 kg/hab.</b>	<b>318.48 kg/hab.</b>
<b>TOTAL (en tonne)</b>	5521.70	5372.59	5478.31	5563.06
Taux de valorisation (*70 % des OMR sont valorisées à VERNEA)	19,42 %	21.00 %	20.80 %	76.71 %*

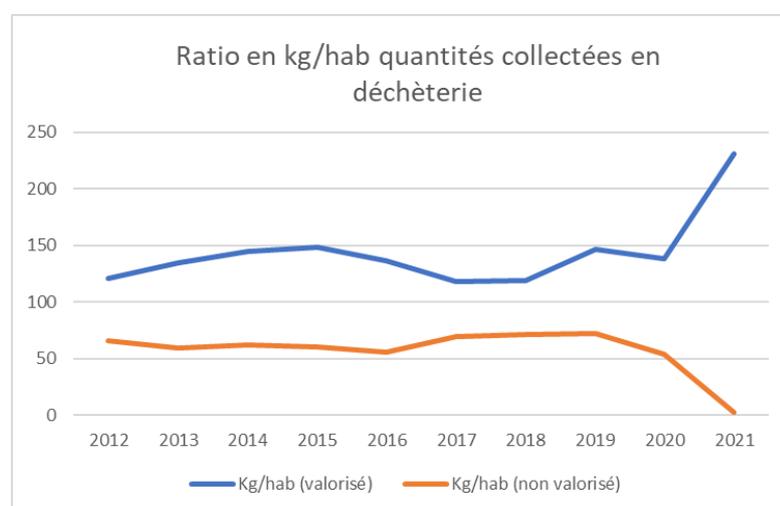
Le graphique ci-dessous représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2012. En 2012, le tonnage d'OMR collecté était de 4 766.65 tonnes. En 2021, il est de 4 318 tonnes. On constate une baisse de près de 9.41 %.





#### IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021
Collecte en déchèterie (valorisé)	119.07	146.87	138.54	231.51
Collecte en déchèterie (non valorisé)	71.60	72,54	53.71	2.59
<b>TOTAL</b>	190.67	219,41	192.25	234.10
Taux de valorisation	62.44 %	66.93 %	72.06 %	98.89 %



### IV.3. Quantités totales (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021
Déchets valorisés	179.41	210,54	203.19	302.76
Déchets non valorisés	321.86	311,95	299.86	249.82
<b>TOTAL</b>	501.27	522,49	503.05	552.58
Taux de valorisation	35.79 %	40,29 %	40.39 %	54.79 %

### IV.4. Quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés de 2010 à 2021 sur une base 100

Année	Population	Tonnage				TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PàV)	verre	Déchèterie			
2010	17862	5133	574	487	3145	9339	522,84	100
2011	17844	4979	599	525	3195	9298	521,07	99,66
2012	17826	4766	568	478	3341	9153	513,46	98,21
2013	17825	4665	567	484	3462	9178	514,89	98,48
2014	17799	4568	537	473	3696	9274	521,04	99,66
2015	17823	4541	531	507	3720	9299	521,74	99,79
2016	17804	4380	543	503	3417	8843	496,69	95,00
2017	17824	4396	523	515	3352	8786	492,93	94,28
2018	17776	4448	529	534	3389	8900	500,68	95,76
2019	17725	4243	551	570	3889	9253	522,03	99,84
2020	17625	4338	561	565	3388	8852	502,24	96,06
2021	17465	4318	612	622	4088	9640	551,961065	105,569424

# **V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

## **V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

### V.1.1. Prévention à la production de déchets

Depuis plusieurs années, la réglementation concernant les déchets ne cesse de se préciser :

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets. Elle fixait un objectif de réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = Ordures Ménagères Résiduelles + collecte sélective en porte à porte et Point d'Apport Volontaire + le verre) de 7% par habitant en 5 ans.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoit la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par les collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces programmes incluent les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi LTECV (loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) du 18 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

En 2011, le SICTOM des Combrailles a contractualisé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs ont été atteints avec une baisse de près de 12.5 % des OMA sur 5 ans.

LE CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) :

En 2015, le VALTOM a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Pour mettre en place des actions visant à aller plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets et développer les mesures en faveur de l'économie circulaire et du monde économique, un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé en 2018.

Le CODEC comprend un plan d'actions à mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME.

Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) :

Il s'agit de la feuille de route du VALTOM pour cette mandature. Véritable outil de terrain visant à réduire et à valoriser les gisements de déchets organiques, le STGDO est articulé selon 5 principaux axes :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la collecte des biodéchets
- le compostage des biodéchets
- le broyage des déchets verts
- le jardinage au naturel

Ce plan d'actions vise à atteindre des objectifs suivants :

- 50 % de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères
- 12 % de déchets verts collectés en déchèterie
- 3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés

Le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets menées par le syndicat pour l'année 2021 est détaillé ci-dessous :

La crise sanitaire COVID-19 a une nouvelle fois engendré un certain nombre d'annulation des événements prévus sur l'année 2021.

Prévention à la production de déchets

- Sensibilisation des publics dans le cadre d'établissements témoins du valtom, lors des interventions de la Ressourcerie, lors de la distribution des composteurs
- Communication à travers le site internet, les journaux locaux et les réseaux sociaux relais des actions de prévention de la collectivité (création d'une page facebook « Je réduis mes déchets en Combrailles » au mois de février 2021)
- Opération STOP PUB (mise à disposition dans les mairies, distribution lors des réunions et animations...)
- Prêt de gobelets réutilisables (2 associations en 2021)
- Prise en charge d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association LOUMA (pour la réalisation d'une fresque de chats sur le point propre de Gouttières)
- Campagne de vente annuelle des composteurs individuels de jardin (150 composteurs distribués)
- Développement de nouveaux sites de compostage en établissements scolaires (Ecoles d'Espinasse et de St Priest des Champs, lycée professionnel Desaix à St Eloy les Mines)
- Mise à disposition de compost et de broyat aux usagers (sur la plateforme de broyage de St Eloy les Mines)
- Validation du projet de création de la plateforme de broyage de branches de Pionsat
- Délibération pour la gestion autonome en broyat. Autorisation à faire appel à trois prestataires locaux pour assurer l'approvisionnement en broyat des projets de compostage (4<sup>e</sup> trimestre 2021) et 5 communes ont pu utiliser le broyeur à végétaux en 2021
- Mise en place de panneaux pour développer le tri des déchets au cimetière dans les communes (18 nouvelles commandes en 2021)
- Participation au dispositif Gourmet Bag (3 restaurants sur le territoire)
- Trois établissements scolaires ont été retenus dans le dispositif « Etablissements témoins 2021/2022 » du VALTOM permettant d'engager des actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire (le collège Baptiste Bascoulergue de St Gervais d'Auvergne, l'école la Roche de St Eloy les Mines et l'école de St Maurice près Pionsat).
- Achat de colonnes « verre » sur le territoire du SICTOM (2 colonnes en 2021)
- Achat de nouvelles colonnes de tri « multimatériaux » permettant de recevoir à la fois les papiers et les emballages (9 colonnes 5m<sup>3</sup> en 2021)

- Adaptation et nettoyage des anciennes colonnes de tri mises en place sur les points d'apports volontaire (nouvelle signalétique, ouvertures plus grandes) pour recevoir les emballages supplémentaires liés à l'extension des consignes de tri (début des travaux au 4<sup>e</sup> trimestre 2021)
- Réalisation et achat de nouveaux mémo-tri (11 200 exemplaires) et distribution de courriers dans les boîtes aux lettres
- Achat de sacs jaunes (210 000) et bacs jaunes (30)
- Achat de nouveaux adhésifs pour les bacs de 660 l (consignes de tri pour les ordures ménagères (2 000) et les nouveaux emballages recyclables (200)
- Achat et distribution de sacs à pains (10 000) dans 10 boulangeries du territoire
- Publication dans le journal Comb'In des nouvelles consignes de tri et de l'affiche pour la vente de composteurs de jardin
- Suivi d'une caractérisation au centre de tri par les élus (10/05/2021)
- Réorganisation des zones de tri des déchets sur le marché hebdomadaire de Saint Eloy les Mines
- Partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles pour la réalisation d'actions de sensibilisation au réemploi (4 ateliers de réparations et détournements et 28 interventions sur les déchèteries en 2021) et la collecte des caissons de réutilisations sur les trois déchèteries
- Animation « Cuisine zéro déchet zéro gaspi » au Carrefour Market de Saint Eloy les Mines les 9 et 10 juillet 2021 (110 personnes sensibilisées)
- Accompagnement au tri des déchets et au compostage (mise à disposition de matériel, formation et distribution d'affiches) lors du festival Comboros à St Gervais d'Auvergne et du festival Bougnat Sound à Saint Eloy les Mines
- Formation au tri des produits chimiques (ECO DDS) pour les gardiens de déchèteries (12/10/2021) et réorganisation des zones de dépôt des produits chimiques de la déchèterie de St Eloy les Mines
- Campagne de dépôt d'amiante réservée aux particuliers et aux communes du territoire (9.12 tonnes sur 2 journées) + formation Sous-Section 4 encadrant et opérateur pour 2 agents du SICTOM

## **Projets 2022 :**

- Poursuite des actions de prévention et de réduction des déchets
- Fin du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire) => Nouveau dispositif CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire) pour la période 2022/2027
- Reprise des projets de compostage déjà en place sur le territoire et création de nouveaux avec le nouvel agent STGDO du VALTOM :

A Saint Eloy les Mines (réunion à programmer avec le valtom et la commune pour relancer le site de compostage des services techniques, projets poules à étudier, création de jardins partagés avec le secours catholique, réorganisation de la plateforme de broyage à côté de la déchèterie, projet site de compostage au collège Jeanne d'Arc, rencontre avec l'ESAT des Combrailles pour travailler sur le broyage, les déchets verts, le gaspillage alimentaire et le compostage)

A Saint Gervais d'Auvergne (projet site de compostage à l'EHPAD de St Gervais/Menat, démarrage du compostage des biodéchets au collège Baptiste Bascoulergue dans le cadre du dispositif Organicité (20 mai 2022)

A Pionsat (mise en fonctionnement de la plateforme de branches de la déchèterie prévue au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, étude de nouveaux sites de compostage au centre de rééducation, au collège, à l'EHPAD, aux nouvelles LODGES de l'Ophis, composteur grande capacité de l'Intermarché à l'arrêt en raison des travaux)

A Montaigut (recadrage du projet à l'EHPAD, site de compostage à reprendre avec l'Ophis au Landy)

- Enquête lancée auprès des communes sur le tri de cimetière
- Suivi d'un site de compostage partagé à Gouttières
- Maillage du territoire avec la création de nouvelles plateformes de branches (Blot l'Eglise, Moureuille, Gouttières, la Crouzille)
- Partenariat à développer pour animation au jardinage au naturel (les jardins de paillis M.Rugemer à Biollet, la ferme de la terre native M.Teneul à Blot, M.SUENEN à Bussières)
- Campagne de vente des composteurs individuels de jardin + tenue de stand lors de manifestations
- Reprise des animations scolaires
- Accompagnement au tri des manifestations (mise à disposition de matériels, de supports de communication)
- Participation au Festival des Possibles en partenariat avec la communauté de communes de Combrailles, Sioule et Morge pour la tenue d'un stand sur le DIY (Do It Yourself) animation d'ateliers avec la création d'une éponge Tawashi et fabrication de bee-wrap) -01/04/2022 Saint Pardoux
- Poursuite du partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles (sensibilisation des publics et collecte des caissons de réemploi)
- Extension des tournées de collecte sélective sur des communes « pilotes » MENAT et SERVANT au 2<sup>e</sup> trimestre 2022 puis BUXIERES SOUS MONTAIGUT et LAPEYROUSE sur la fin d'année
- Redéploiement des colonnes de tri sur certains villages sous-dotés du territoire
- Installation de nouveaux points de collecte dans les gros villages avec l'achat de nouvelles colonnes multi-matériaux « papiers – plastiques - cartons » (10) et « verre » (10)
- Campagne amiante VALTOM 2022
- Reprise des visites des installations de déchets pour les nouveaux élus (pôle incinération de VERNEA et centre de tri ECHALIER)
- Visite du méthaniseur de Saint Maigner

#### V.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz n'a pas fonctionné en 2014. Cette dernière ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

#### V.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM

#### V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

## V.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes et communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».